



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT INDIQUÉ CI-DESSOUS

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné directeur général de la susdite  
Municipalité, que:

Une séance d'information aura lieu le 25 novembre 2025 à 18h30 au Centre  
communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac en lien avec le projet de  
règlement 09-25 modifiant le règlement de zonage no. 11-24 en vue d'harmoniser les  
dimensions de la rive à celles prescrites au SADR de la MRC, qui a été adopté par le  
Conseil municipal à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le règlement 09-25 vise à harmoniser les dimensions de la rive à celles prescrites  
spécifiquement pour la Municipalité au Schéma d'aménagement et de développement de  
la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Cette révision assure une meilleure cohérence  
réglementaire avec les orientations en matière de développement durable, les besoins  
résidentiels, agricoles et commerciaux du territoire, ainsi que les objectifs régionaux établis  
dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Si vous avez des questions concernant les activités permises dans les différentes zones  
définies au règlement ci-haut, nous vous invitons à assister à la rencontre.

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 8<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-cinq.

---

Mario Allen  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir  
publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le  
conseil.*

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 8<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre de l'année deux  
mille vingt-cinq.

---

Mario Allen  
Directeur général